

## Editorial

# La *soft law*, un instrument de régulation nécessaire



**Philippe de Ladoucette,**  
Président de la CRE

« Dans le secteur de l'énergie, il n'est pas rare que les textes auxquels les acteurs se réfèrent résultent d'une pratique admise ou d'un consensus partagé. Ces textes constituent la *soft law*, qu'une conception

moderne n'hésite pas à considérer comme une source du droit.

Le régulateur apparaît le mieux à même d'élaborer des documents de *soft law*. Créé par la loi, chargé de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'énergie au bénéfice du consommateur final et doté à cet effet des compétences permettant l'exercice de ses missions, il remplit les critères de légitimité et d'objectivité indispensables à la crédibilité de la *soft law*.

La publicité des documents de *soft law* constitue aujourd'hui une importante source complémentaire de compréhension de l'ouverture des marchés de l'énergie, en même temps qu'un moyen de répondre efficacement aux besoins du secteur. Les intéressés appliquent fréquemment les principes exprimés ou s'y réfèrent. Les pouvoirs publics et le Médiateur national de l'énergie prennent ces documents en considération et leur action s'en inspire.

Ainsi, la CRE définit des solutions opérationnelles pour l'ouverture du marché qui ont vocation à être respectées par les acteurs. Dans une décision du 26 septembre 2007, le Comité de règlement des différends et des sanctions a précisé qu'une procédure élaborée en groupe de travail sous l'égide de la CRE et acceptée « tant par les utilisateurs que les gestionnaires de réseaux [...] constitue un usage communément admis par la profession qui n'est donc pas dépourvu, à ce titre, de valeur normative ». En se fondant sur les similitudes entre *soft law* et usage commercial, le juge pourrait donc imposer le respect des règles de *soft law* aux membres du secteur d'activité concerné.

Se voulant opérationnelle et transparente, la CRE considère la *soft law* comme un instrument de régulation nécessaire. Sa préoccupation est de la rendre lisible, compréhensible et publique. ■

## Sommaire

**Actualités** p. 2 Photovoltaïque : De nouvelles conditions d'achat • p. 3 Gaz naturel : Un marché mondial en pleine mutation • p. 4 Juridique : La justice européenne renvoie EDF et la Commission dos à dos / Agenda • **Repères** p. 5 Le chiffre / Le saviez-vous ? / 3 Questions à Éric Dyèvre, Commissaire à la CRE • **Le dossier de la CRE** p. 6 Les réseaux électriques du futur en débat • **Parole à...** p. 14 Dominique Maillard : « La planification à long terme n'interdit pas d'être réactif ! » • **Vue d'Europe** p. 16 Commission européenne : Günther Oettinger, le nouveau « Monsieur Énergie » / Europe des 27 : Le traité de Lisbonne est entré en vigueur •

## PHOTOVOLTAÏQUE

### De nouvelles conditions d'achat

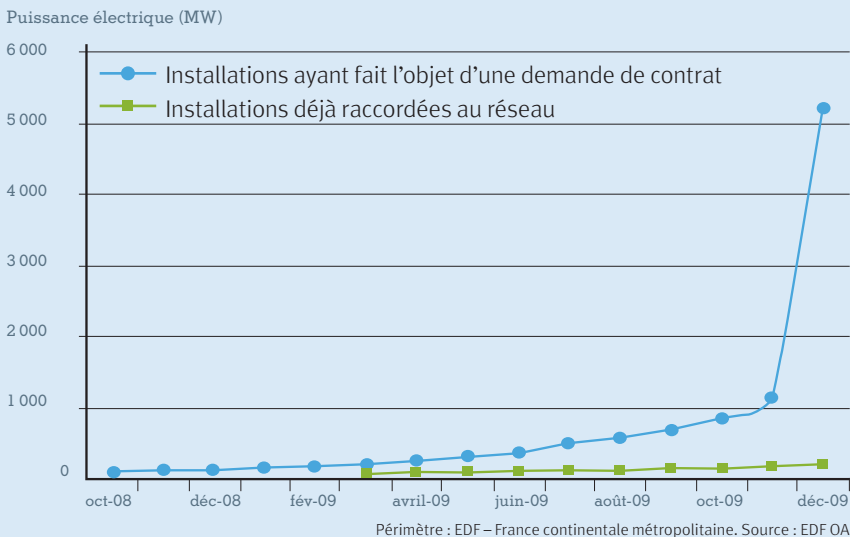
Saisie par le gouvernement d'un projet d'arrêté tarifaire pour les systèmes photovoltaïques, la CRE a considéré que le tarif envisagé n'intégrait pas la baisse importante du prix des équipements et qu'il induisait une rentabilité très élevée des projets.

La CRE a été saisie à l'automne 2009 par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie d'un projet d'arrêté tarifaire pour les systèmes photovoltaïques. Il visait à renforcer les conditions d'éligibilité à la prime d'intégration au bâti instituée en 2006 et créait un tarif intermédiaire destiné aux installations présentant des caractéristiques d'intégration plus sommaires. Il prévoyait également de régionaliser le tarif pour les installations au sol.

Dans son avis du 3 décembre, la CRE a considéré que le tarif envisagé n'intégrait pas la baisse importante du prix des équipe-

### Parc solaire photovoltaïque

Demandes complètes de contrats d'obligation d'achat



ments, intervenue au cours de l'année 2009, et qu'il induisait donc une rentabilité très élevée des projets. Des ajustements ont alors été préconisés.

S'agissant des conditions d'éligibilité à la prime d'intégration au bâti, et compte tenu des pratiques constatées sur le terrain - notamment la construction de bâtiments sommaires sans autre affectation que de permettre l'éligibilité au tarif d'achat majoré des équipements photovoltaïques installés en toiture - la CRE a recommandé de distinguer les bâtiments à usage d'habitation, qui présentent de

plus fortes contraintes d'intégration, des autres constructions.

Une grille tarifaire en accord avec cette segmentation a été proposée, qui devait conduire à une rentabilité des projets de l'ordre de 8% (niveau jugé suffisant pour créer les conditions d'un investissement attractif).

Enfin, la CRE a posé la question du maintien de l'obligation d'achat dans les départements et collectivités d'outre-mer, dont la capacité de production photovoltaïque en attente de raccordement au réseau y excède la demande locale en électricité.

### Grille tarifaire fixée par l'arrêté du 12 janvier 2010 en métropole continentale

\* En fonction du département

		Ancien tarif (c€/kWh)	Nouveau tarif (c€/kWh)
<b>Intégré au bâti</b> - bâtiment <b>clos</b> (toutes faces latérales) et <b>couvert</b> , assurant la protection des personnes, des animaux, des biens et des activités - modules installés <b>dans le plan de la toiture</b> , remplaçant les éléments qui assurent le clos, le couvert et l'étanchéité	Bâtiments à usage d'habitation	60	58
	Bâtiments à usage d'enseignement et de santé de plus de deux ans		
	Autres bâtiments de plus de deux ans	60	50
	Bâtiments de moins de deux ans sauf ceux à usage d'habitation	60	42
<b>Intégration simplifiée</b> - bâtiment assurant la protection des personnes, des animaux, des biens et des activités - modules installés <b>parallèlement au plan de toiture</b> - le système photovoltaïque remplace des éléments du bâtiment qui assurent le clos et couvert, et assure la fonction d'étanchéité	Tous bâtiments	32,82	42
<b>Autres installations</b>	Puissance ≤ 250 kW	32,82	31,4
	Puissance > 250 kW		31,4 à 37,7*

L'évolution du marché du photovoltaïque en France au cours des derniers mois de l'année 2009 vient appuyer l'analyse faite par la CRE : une augmentation sans précédent du nombre de demandes de contrats d'obligation d'achat a été observée en fin d'année. Ces demandes concernent principalement des systèmes installés sur les toitures de bâtiments industriels ou agricoles.

S'appuyant sur l'avis de la CRE, les ministres ont décidé de modifier le projet d'arrêté et plusieurs ajustements à la baisse ont été opérés. En outre, une distinction entre les bâtiments à usage d'habitation, de santé ou d'enseignement et les autres types de bâtiments a été introduite (voir tableau ci-contre). Par ces ajustements, le ministre a déclaré souhaiter répondre au développement d'une bulle spéculative dans le secteur du solaire photovoltaïque. ■

## GAZ NATUREL

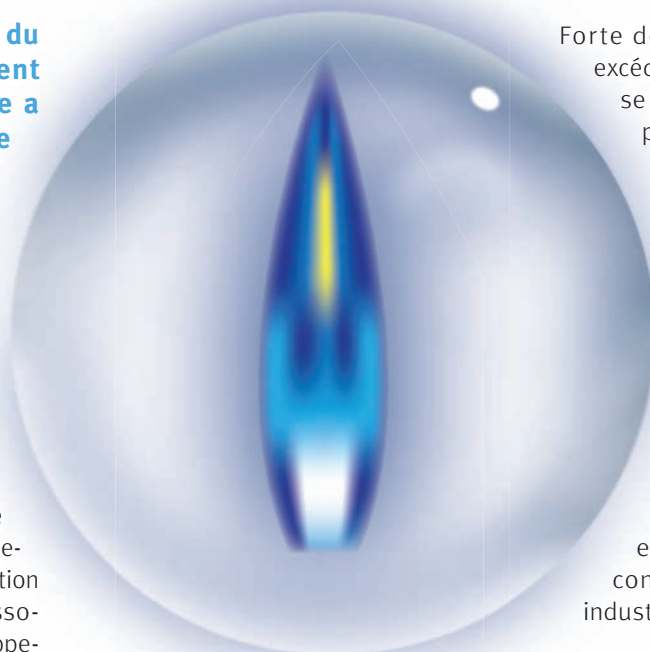
# Un marché mondial en pleine mutation

**En 2009, le marché mondial du gaz a connu un retournement spectaculaire, où l'abondance a succédé à la tension entre l'offre et la demande. Cette situation favorable aux pays consommateurs est aujourd'hui un puissant facteur d'intensification de la concurrence en Europe.**

Pour le gaz naturel, 2009 fut une année charnière. La crise économique a interrompu une longue période de croissance de la demande tandis que l'offre a connu un bouleversement sans précédent, avec la conjonction de facteurs géopolitique (crise russo-ukrainienne), technologique (développement massif des gaz non conventionnels) et industriel (arrivée de nouvelles usines de liquéfaction de gaz sur le marché). Faiblesse de la demande et abondance de gaz se traduisent aujourd'hui par une chute des prix sur les places de marché qui incite les acteurs à délaisser les contrats à long terme indexés sur le prix du pétrole, qui restent à un niveau élevé. Il est toutefois difficile de savoir combien de temps durera ce contexte favorable aux consommateurs.

## Vers une « bulle de gaz » mondiale

Pour la première fois en 2009, la consommation mondiale de gaz naturel a baissé (-3%). Directement imputable à la crise économique, cette baisse a concerné tous les grands marchés, touchant principalement les secteurs industriels et la production d'électricité. En Europe, elle a atteint environ 6% avec de fortes disparités selon les pays : 10% en Espagne, 9% au Royaume-Uni et 6% en France. L'offre a été marquée par le développement spectaculaire des gaz non conventionnels, qui représentent désormais plus de la moitié de la production des Etats-Unis et viennent se substituer aux importations. D'abord permis par les prix élevés du gaz sur le marché américain de 2003



Forte de capacités d'importation excédentaires, l'Union européenne se trouve aujourd'hui dans une position relativement confortable, même si d'importantes différences subsistent entre Etats membres. L'abondance actuelle de gaz vient stimuler la compétition entre fournisseurs, ce qui s'est traduit, en 2009, par une forte baisse des prix de gros. C'est une excellente nouvelle pour les consommateurs européens, en particulier pour les acteurs en mesure de faire jouer la concurrence, tels que les gros industriels.

## Renégocier les contrats de long terme

La différence entre les prix de marché et ceux définis par les contrats de long terme est telle qu'elle pousse les grands importateurs à renégocier leurs accords avec leurs fournisseurs. Cette situation montre ainsi tout l'intérêt que peut trouver l'Union européenne à disposer de places de marché liquides et fiables.

Ce contexte favorable aux pays consommateurs de gaz pourrait durer plusieurs années, notamment parce qu'aux Etats-Unis la production nationale semble devoir poursuivre sa croissance, libérant par là même d'importants volumes de GNL initialement destinés au marché américain. Cette situation devrait entretenir la pression à la baisse sur les prix du gaz dans le monde.

Toutefois, le retour de la croissance économique pourrait entraîner une reprise de la progression de la demande de gaz en Europe et dans le monde. Il reste donc important de préparer l'avenir en s'assurant que les niveaux d'investissements restent suffisants pour garantir à long terme le développement d'un marché intérieur efficace au service de la sécurité d'approvisionnement. ■

à 2008, ce développement se poursuit grâce au progrès technique qui assure la compétitivité des gaz non conventionnels malgré les prix bas actuels. Cette évolution très rapide n'avait pas été anticipée. Ainsi, en 2009, de nombreux projets d'usines de liquéfaction lancés il y a plusieurs années par le Qatar, la Russie ou le Yémen ont été mis en service. La conjonction d'une demande faible et d'une offre tirée par les nouvelles capacités de gaz naturel liquéfié (GNL) et les gaz non conventionnels a débouché sur la formation d'une « bulle de gaz » à l'échelle mondiale.

## Quelle évolution à plus long terme ?

Le retournement du marché gazier au niveau mondial s'inscrit dans une période de forts investissements en capacités d'importation en Europe. Le nombre important de projets internationaux (gazoducs comme GNL) traduit des anticipations allant à la fois vers une augmentation des besoins et une concurrence de plus en plus forte entre fournisseurs. Montrant que l'attractivité de l'Europe ne se dément pas, cette configuration est à la fois bénéfique pour la concurrence et pour la sécurité d'approvisionnement.

## JURIDIQUE

### La Justice européenne renvoie EDF et la Commission dos à dos

Dans le cadre de l'ouverture du marché intérieur de l'énergie en 1996, l'Etat français a, par une loi de 1997, chargé EDF d'exécuter à ses frais les travaux d'entretien du « réseau d'alimentation générale » qui lui a été concédé. En contrepartie, l'Etat a autorisé EDF à ne pas payer l'impôt sur les sociétés en 1997 qui correspondait aux provisions non utilisées qu'elle avait constituées pour le renouvellement du réseau.

Selon la Commission européenne, EDF a bénéficié d'une aide d'Etat contraire à une concurrence libre et loyale, alors que selon EDF et l'Etat français, il s'agissait d'une augmentation de capital conforme au marché intérieur.

recapitalisation d'EDF par la renonciation par l'Etat à une créance fiscale, ce dernier avait usé de ses prérogatives (privileges) de puissance publique pour octroyer à EDF une aide d'Etat.

Or, le tribunal rappelle qu'un Etat membre peut agir en parfait investisseur privé lorsqu'à titre d'unique actionnaire d'une entreprise, il réalise une augmentation de capital en consentant un abandon de créance fiscale. La Commission aurait dû appliquer le critère de « l'investisseur privé » pour savoir s'il s'agissait d'une aide illégale ou d'un investissement conforme aux obligations de tout actionnaire.

Le test de l'investisseur privé avisé a pour finalité de vérifier si un tel investisseur aurait procédé, dans des circonstances similaires, à un apport en capital d'une même importance. Si tel est le cas, le fait que l'Etat emploie des ressources publiques auxquelles un investisseur privé n'a pas accès, n'a pas d'importance. Il faut vérifier si en tant que bon actionnaire, l'Etat devait ou non procéder à cette augmentation de capital.

Ainsi le Tribunal a sanctionné la Commission, mais il ne lui appartient pas de décider à sa place s'il s'agit d'une aide d'Etat ou non en appliquant le critère de l'investisseur privé. La balle est donc à nouveau dans le camp de la Commission pour déterminer si l'Etat français s'est comporté en l'espèce comme un investisseur privé avisé ou non. ■



Fotoïlia

Saisi de la question, le Tribunal de première instance des Communautés européennes (TPICE) a reproché à la Commission de ne pas présumer EDF innocent en s'abstenant de lui appliquer le test de « l'investisseur privé avisé ». Il a donc annulé le 15 décembre 2009 la décision de la Commission européenne de fin 2003 qui avait qualifié d'aides d'Etat les abandons de créance consentis en 1997 à EDF par l'Etat, alors son unique actionnaire.

#### Le droit de l'Etat à être jugé à l'aune de l'investisseur privé avisé

Le tribunal reproche à la Commission d'avoir déduit qu'en procédant à une

Agenda  
février/juin  
2010

#### > 22 février

La CRE a déménagé au 15 rue Pasquier, 75379 Paris, Cedex 08

#### > 14 avril

Intervention de Dominique Jamme, directeur des infrastructures et des réseaux de gaz à la CRE, au 10<sup>e</sup> Global Gas Village Summit à Paris, qui aura pour thème « L'évolution du rôle du stockage souterrain dans la chaîne de l'énergie »

#### > 21 avril

Intervention de Cécile George, directrice de l'accès aux réseaux électriques à la CRE, au Energy Market Summit organisé par APX-ENDEX sur le thème « Accélérer l'intégration des marchés pour obtenir des références de prix efficaces ? »

#### > 3 juin

Intervention de Philippe de Ladoucette, président de la CRE, au colloque organisé par Usine Nouvelle sur le thème « Smart grids, interconnexions, gestion des réseaux : les défis du marché à l'horizon 2020 »

## LE CHIFFRE

### 867 MW

c'est la puissance cumulée que représentent les 119 dossiers remis le 25 janvier 2010 à la CRE en réponse à l'appel d'offres solaire lancé par le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Des projets ont été proposés dans chaque région française, à l'exception de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils utilisent en majorité des modules photovoltaïques en silicium poly-cristallin. Cinq projets localisés dans des zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental font appel à des technologies de type thermodynamique.

## Le saviez-vous ?

### Appel d'offres pour une étude sur les systèmes de comptage évolué en gaz

La CRE a lancé au mois de janvier un appel d'offres pour une étude technico-économique sur les systèmes de comptage évolué en gaz. Cette étude, qui devrait démarrer au mois de mars, a pour objectif de valider le choix d'un système de comptage évolué de type AMR (*Automated Meter Reading*), en quantifiant ses impacts sur le tarif d'acheminement distribution, en identifiant ses effets sur la chaîne gazière et en évaluant ses bénéfices pour les consommateurs finals. Les premiers résultats de l'étude sont attendus pour l'été 2010. Ils seront complétés début 2011, à la lumière de l'évaluation des expérimentations menées par GrDF en 2010.

### Evolution de la grille tarifaire de GRTgaz à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010

La grille tarifaire de GRTgaz augmentera en moyenne de 3,9% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, au lieu des 4,6% anticipés dans l'arrêté du 6 octobre 2008 pour la période 2010-2012. Ceci s'explique par la baisse sur l'année 2009 de l'inflation et des charges d'énergie de GRTgaz. Une mise à jour de trois des indicateurs du dispositif de régulation incitative de la qualité de service de GRTgaz et de TIGF à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 est également intégrée.

## 3 Questions à **Éric Dyèvre**,

Commissaire à la CRE

### TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE GAZ : UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION

#### Quel est le nouveau cadre réglementaire applicable aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel ?

L'un des faits marquants de l'année 2009 a été l'adoption du décret du 18 décembre 2009, qui met en place un nouveau cadre réglementaire pour les tarifs réglementés de vente de gaz naturel. Même si la version finale n'a pas intégré la totalité des observations de la CRE, elle représente néanmoins une avancée importante. En effet, le décret prévoit que les tarifs de vente d'un fournisseur historique sont désormais établis à partir d'une formule tarifaire qui lui est propre, arrêtée par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie après avis de la CRE. Il dispose que les tarifs sont arrêtés par

les ministres, au moins une fois par an, et que les fournisseurs peuvent saisir directement la CRE de demandes d'évolutions en cours d'année, pour intégrer la variation de leur coût d'approvisionnement.

#### Concerne-t-il tous les tarifs de vente ?

Le nouveau décret s'applique à tous les tarifs de vente de gaz. Toutefois, pour un fournisseur, il n'entre en vigueur que lorsque qu'un premier arrêté fixant ses barèmes est publié. A ce jour, c'est uniquement le cas de GDF Suez, pour ses tarifs en distribution publique. Pour les autres fournisseurs (22 entreprises locales de distribution ainsi que TEGAZ), il reste à fixer pour chacun

une formule tarifaire et un barème. En attendant, en application de l'arrêté du 21 décembre 2007, ce sont les ministres qui saisissent la CRE sur les propositions de barèmes des fournisseurs.

#### Quels sont les avantages de ce nouveau cadre ?

Les évolutions tarifaires seront plus souples, plus transparentes et fondées sur des considérations économiques. Les contraintes légales de couverture des coûts par le tarif seront mieux respectées. Ce nouveau cadre apportera également une plus grande visibilité aux acteurs du marché. Il contribuera ainsi au développement de la concurrence sur le marché de détail du gaz naturel en France.



## Le dossier de la CRE

400 PERSONNES ONT ASSISTÉ LE 27 JANVIER DERNIER AU PREMIER COLLOQUE DE LA CRE CONSACRÉ AUX RÉSEAUX ELECTRIQUES DU FUTUR.

# Les Réseaux électriques du futur en débat



Photographies du dossier : François Daburon

**Philippe de Ladoucette, président de la CRE et Jean-Marie Chevalier, professeur à l'Université Paris-Dauphine, ont ouvert le colloque par une brève introduction en indiquant les enjeux économiques, industriels et environnementaux des réseaux intelligents. Philippe de Ladoucette a insisté sur la régulation au niveau national et européen. En rappelant que l'énergie deviendrait chère, il s'est également demandé si les consommateurs seraient prêts à accepter une nouvelle manière de consommer.**



◀ **De gauche à droite :** François Moisan (ADEME, directeur exécutif de la stratégie et de la recherche), Pierre-Franck Chevet, (DGEC, directeur général), Philippe Delorme (Schneider Electric, directeur général de la division stratégie et innovation), Dominique Maillard (RTE, président du directoire), Jean-Claude Lenoir (député de l'Orne, président du Conseil Supérieur de l'Énergie)

## Table ronde 1 : L'avenir des réseaux électriques du futur

La première table ronde portait sur l'avenir des réseaux. Les participants ont donné des exemples concrets des défis techniques qui les attendent. Il s'agit de faire évoluer les réseaux non pas vers « plus d'énergie » mais vers « mieux d'énergie » acheminée chez le consommateur.

**Le 27 janvier dernier**, dix ans après son instauration, la CRE a tenu son premier colloque, co-organisé avec l'Université Paris-Dauphine. C'était l'occasion pour la CRE de revenir à un sujet majeur depuis ses origines : les réseaux électriques.

Alors que les réseaux sont au cœur de la nouvelle chaîne de valeur des industries de l'électricité et du gaz et sont essentiels au bon fonctionnement du marché, leur perception a beaucoup changé depuis dix ans. C'est la raison pour laquelle la CRE a souhaité réunir les parties prenantes pour alimenter la réflexion et confronter leurs visions du réseau électrique du futur. Si nombre d'interlocuteurs habituels de la CRE étaient présents (parlementaires, ministères, Commission européenne,

gestionnaires de réseaux, fournisseurs, consommateurs), le champ de la réflexion a été élargi aux industriels équipementiers, aux créateurs de solutions en systèmes d'information et aux universitaires, économistes et sociologues.

Tous ont pu mesurer l'importance et les attentes autour de ce sujet, et chacun a pu comprendre que l'intelligence du réseau devra se mettre au service des besoins très divers de chaque partie prenante. Révolution pour les uns, évolution pour les autres, l'insertion d'intelligence dans le réseau n'a pas la même signification pour le transporteur, les distributeurs, les fournisseurs, les promoteurs de production décentralisée, les consommateurs, les équipementiers ou les promoteurs de maîtrise de la demande.

### RONNIE BELMANS, professeur à l'Université Catholique de Louvain

« La vision des *smart grids* est claire, mais le chemin qui y mène est semé d'embûches. C'est comme repenser l'Airbus 380 alors qu'il est en plein vol et rempli de passagers, puis atterrir sans encombre à la destination, sans que les passagers ne se rendent compte de quoi que ce soit, tout en augmentant leur confort et leur qualité de vie dans l'avion. C'est ce qu'on nous demande de faire. »



# Le dossier de la CRE



**ANH VU, ERDF, direction réseau, chef de projet *smart grids***

« Tous les bénéficiaires des *smart grids* vont devoir, à notre avis, mettre un petit peu la main à la poche. La difficulté va être de trouver quelle sera la juste contribution de chacun. Cette question, extrêmement difficile, devra être tranchée à un moment ou à un autre. »

Pour tous, l'évolution des réseaux est rendue nécessaire pour accroître l'efficacité énergétique, pour assurer la gestion des pointes, intégrer de façon sûre et fiable les énergies renouvelables et pour accompagner les changements dans les usages de l'énergie électrique (recours plus important à l'électricité, aux pompes à chaleur, aux véhicules électriques). Le premier défi de l'évolution des réseaux va être l'appropriation des nouveaux outils et de nouvelles offres par les consommateurs, notamment pour profiter jusqu'au bout de l'exploitation des compteurs intelligents, l'une des premières pièces de l'édifice des réseaux du futur.

Le colloque ne prétendait pas répondre à toutes les questions soulevées par les *smart grids* mais au moins en poser quelques-unes.

### Un réseau intelligent qu'est-ce que c'est ?

Tout d'abord une tentative de définition : qu'entend-on par *smart grid* ou réseau intelligent ? Visiblement pas tout à fait la même chose en Europe qu'aux États-Unis, où pour certains un *smart grid* serait, *a minima*, un réseau électrique qui fonctionne, sans black-out...

Pour l'Europe, le réseau de transport est déjà considéré comme intelligent car il permet d'ajuster, chaque fraction de seconde, la production à la consommation, en gérant des données complexes à travers plusieurs pays. L'intelligence ajoutée sera un moyen de rendre les réseaux plus réactifs, interactifs et communicants.

### Un réseau intelligent pour quoi faire ?

Les réseaux électriques du futur vont avoir pour mission à la fois de répondre aux objectifs européens de décarbonisation de l'économie, à commencer par ceux du paquet Climat-Energie des « 3 fois 20 » (20% d'économies d'énergie, 20% de baisse d'émissions de CO<sub>2</sub>, et 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique), et de s'adapter aux évolutions des usages de l'électricité, comme par exemple, l'alimentation du futur parc de voitures électriques.

Les défis des dix prochaines années vont être de plusieurs ordres :

- faire passer plus d'électricité sur les mêmes réseaux sans nuire à leur qualité et leur sécurité ;
- gérer l'impact de l'intégration des énergies

## La voiture électrique



Fotoïta

Selon le plan gouvernemental, annoncé par M. Borloo le 1<sup>er</sup> octobre 2009, il pourrait y avoir 2 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables en 2020 et 4,5 millions en 2025, en France. Les batteries actuelles ont une capacité de 30 kWh pour une autonomie de 120 km (contre

900 km pour un véhicule Diesel). Cela suffit à plus de 90% des trajets quotidiens.

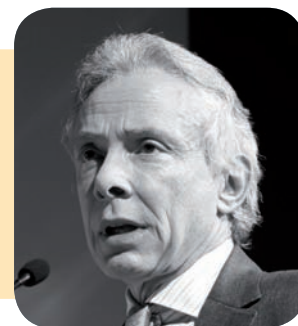
Les bornes de recharge se trouveront à 90% dans le domaine privé (domicile ou travail) et à 10% dans le domaine public (voies publiques, centres commerciaux

ou parkings publics). Les bornes publiques ne seront qu'une « assurance » pour éviter les pannes.

Deux types de recharge à partir des réseaux électriques sont envisagés : rapide (24 kVA) ou lente (3 kVA, puissance comparable à celle d'un chauffe-eau). Le coût complet d'une recharge rapide devrait être quatre fois plus élevé. L'évolution du parc automobile pourrait conduire les réseaux électriques à s'adapter, si le scénario prévu par le gouvernement se réalise. En effet, on peut envisager une augmentation notable de la consommation. Pour éviter de renforcer les réseaux proportionnellement à cet accroissement, il sera nécessaire d'adapter le parc de bornes de recharge au comportement réel des conducteurs et d'introduire une régulation des modes de recharges.



**FABRIZIO BARBASO,**  
Commission européenne, DG TREN, directeur général adjoint énergie



« La décarbonisation de notre économie [...] passe nécessairement par une rénovation et une modernisation complète du réseau électrique. Un réseau du XXI<sup>e</sup> siècle pour une société du XXI<sup>e</sup> siècle. »

De gauche à droite : Ladislav Poniatowski (sénateur de l'Eure, président du groupe d'étude de l'énergie), Claes Rytøft (ABB, vice-président Technology), Gerhard Seyrling (AREVA T&D, vice-président Innovation and Performance Improvement), Nouredine Hadjsaid (IDEA, directeur), Marc Jalabert (Microsoft France, directeur marketing et des opérations), Yannick Julliard (Siemens AG, Business Development Manager Smart Grids), Pascal Bécache (IBM France, directeur du pôle energy utilities France)

renouvelables sur ce réseau : des productions peu prédictibles, intermittentes et décentralisées ; - mettre à la disposition du consommateur final des outils et services lui permettant de connaître et d'agir sur sa consommation personnelle.

Pour tout cela, il va falloir être capable de communiquer, d'échanger des données précises sur le réseau électrique, et donc passer d'un système unidirectionnel purement électrotechnique à un système bi-directionnel et numérique.

### Évolution pour les uns, révolution pour les autres ?

Que l'on soit producteur, transporteur, équipementier, distributeur, commercialisateur ou consommateur, la perception des réseaux intelligents peut être différente, mais chacun est

d'accord pour dire qu'ils vont susciter d'importants changements dans notre façon d'appréhender l'énergie électrique, et représenter par là même un formidable potentiel d'innovations.

La première étape vers un réseau « communicant » sera sans doute représentée par le compteur Linky, dont le déploiement en zones test (Tours et Lyon), annonce Anh Vu d'ERDF, commencera dès mars 2010. « Une première brique », insiste-t-elle, qui en attend beaucoup d'autres (chacune issue d'innovations), pour une architecture pensée en collaboration avec les différents acteurs, et avec du « mortier » (financements) pour faire exister tout cela.

Car les investissements à réaliser sont considérables. Faisant écho aux 4,5 milliards de dollars alloués par l'administration Obama, l'Union européenne est bien décidée, comme l'a indiqué Fabrizio Barbaso, à multiplier par trois le financement des efforts de R&D sur les *smart grids*, en veillant à une meilleure cohérence des programmes publics et en favorisant l'émergence de partenariats public-privé.

En France, c'est l'ADEME qui sera opérateur, via le Grand emprunt, des expérimentations sur le degré d'intelligence des réseaux, leur degré de décentralisation et le modèle d'affaires qu'ils supposent.

### Avec quels acteurs ?

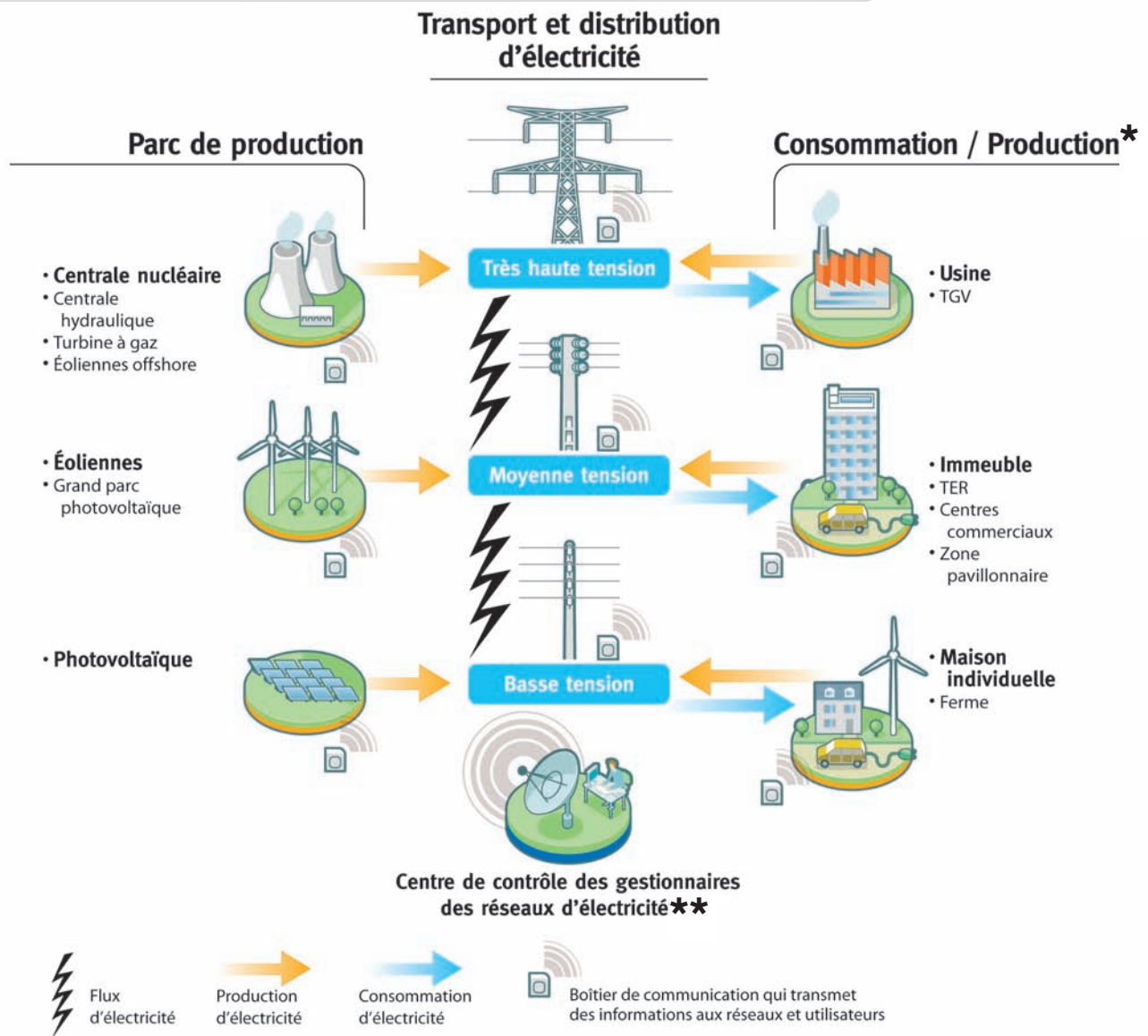
Aux côtés des partenaires habituels des réseaux (ABB, Siemens, Areva T&D, Schneider Electric), les tables rondes ont accueilli de nouveaux acteurs, déjà bien impliqués dans l'élaboration des réseaux du futur : des universitaires, start-ups, professionnels des technologies d'information et de communication (IBM, Microsoft, Google)... Tous parlent avec enthousiasme des formidables opportunités d'innovation, et donc de développement économique (le marché est estimé à plus de 15 milliards d'euros rien qu'en France), permises par la logique de partenariats : une *smart organization*, capable d'apporter des réponses complètes et communes aux défis posés par l'évolution des réseaux.



## Table ronde 2 : Vers une nouvelle ère industrielle

La deuxième table ronde réunissait un panel d'industriels. Le débat a démontré qu'il existe déjà des partenariats entre les industriels du secteur de l'énergie et du secteur des technologies de l'information. La table ronde a donné lieu à un foisonnement d'idées annonçant l'arrivée d'une nouvelle ère industrielle.

## Les réseaux électriques du futur : comment ça marche ?



\* Les consommateurs deviennent des consom-acteurs : ils contrôlent leur consommation et consomment et produisent de l'électricité. Demain, l'électricité fournie par leur éolienne ou leurs panneaux photovoltaïques sera directement injectée sur le réseau ou dans le circuit énergétique de leur maison, immeuble ou usine. Elle servira, par exemple, à la recharge des batteries de leurs voitures électriques. Grâce aux compteurs intelligents, les consommateurs et les gestionnaires de réseaux connaîtront précisément la consommation d'un site ou d'un foyer : les fournisseurs d'énergie pourront proposer aux consommateurs de nouvelles offres selon leur profil de consommation, ainsi que de nouveaux services d'efficacité énergétique ou de maîtrise de la demande d'énergie.

\*\* Les Centres de contrôle des gestionnaires des réseaux d'électricité sont informés en temps réel des besoins en énergie des consommateurs : ils distribuent alors la juste quantité d'électricité sur le réseau. Grâce aux nouvelles technologies de l'information, les gestionnaires de réseaux détectent et localisent facilement les pannes sur le réseau et effectuent les opérations de maintenance, relève et conduite à distance.



**YVES BAMBERGER,**  
EDF, Directeur de la recherche et du développement

« Nous devons tous ensemble [les opérateurs de réseaux, les fournisseurs d'électricité, les industriels du secteur de la technologie de l'information] arriver à construire des solutions économiques acceptables par nos concitoyens, les consom-acteurs, pour maîtriser l'énergie, réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans la logique du Grenelle, en France, et de Kyoto, au niveau mondial. »

Rassemblant des expertises de solutions électrotechniques, domotiques et informatiques, ces partenariats ont déjà permis à de nombreux projets d'être expérimentés en Europe : *super grids* transnationaux, réseaux auto-cicatrisants, pilotage de sources décentralisées d'énergies renouvelables, logiciels d'optimisation de consommation énergétique appliqués aux bâtiments, alimentation et stockage des batteries de véhicules électriques... Certains voient même plus loin que le réseau électrique, en imaginant une gestion domestique d'un écosystème énergétique complet (électricité, gaz, eau, etc.) : un vivier d'idées pour réinventer les réseaux mais aussi imaginer les métiers de demain.

#### Quels bénéfices pour le consommateur ?

Comme le rappelle le sénateur Ladislav Poniatowski, les objectifs du Plan Energie-Climat ne pourront pas être atteints sans un changement de comportement de la part des consommateurs. Pour cela, le déploiement des compteurs intelligents, associés à des logiciels de communication et d'analyse des données, est une priorité. De même, les études menées auprès des particuliers montrent qu'une connaissance détaillée de sa consommation en temps réel, par exemple l'impact des appareils en veille ou d'un lave-linge tournant en heures creuses, provoque une prise de conscience et peut générer une économie de 15 à 30% sur la facture.



**De gauche à droite :** Benjamin Kott (Google, Green Business Operations Project Manager), Philippe Pelletier (président du comité stratégique «Plan Bâtiment Grenelle»), Fabien Choné (ANODE, président), Thierry Pons (ERDF, directeur général adjoint clients et fournisseurs), François Brottes, ci-dessus, (député de l'Isère, co-président du groupe d'études sur les énergies)



### Table ronde 3 : *Smart grids* et consom-acteurs

La troisième table ronde était consacrée aux consommateurs. Les intervenants ont expliqué les changements d'habitude et d'usage de consommation qu'entraîneront les réseaux électriques du futur.



**ALBERT DAVID**, professeur à l'Université Paris-Dauphine  
**ET STÉPHANE ROZES**, Conseils Analyses et Perspectives, président

**Albert David** « Le *smart grid* est un concept extrêmement puissant pour penser les systèmes de distribution de l'énergie du futur. [...] On est loin d'avoir épuisé le potentiel d'innovation qui peut encore être exploré. »

**Stéphane Rozes** « Le comptage évolué permet aux individus de se dire, au quotidien, qu'ils vont apporter leur contribution grâce à une traçabilité et une visibilité de leur consommation. Ils s'approprient ainsi, dans leur usage de l'énergie, le rapport au temps. »

En marge des démarches éco-citoyennes et de l'implication personnelle de chacun, le député Jean-Claude Lenoir l'a souligné : les tarifs de l'électricité vont augmenter ces prochaines années. Maîtriser sa consommation sera le principal moyen de faire baisser ses factures. Une mesure plus exacte des habitudes de consommation des consommateurs va également permettre aux commercialisateurs de multiplier les offres tarifaires incitatives, ainsi que de nouveaux services innovants.

Il est donc impératif de communiquer, d'informer les consommateurs de ces changements, d'expliquer les services et opportunités permises par les *smart grids*. Pour le député François Brottes, il serait en effet inacceptable que le consommateur soit emmené vers un mode de consommation qu'il n'aurait pas désiré.

C'est à Colette Lewiner, vice-présidente de Capgemini, qu'est revenu le difficile exercice de synthèse de cette journée. Pour elle, la mise en place des réseaux intelligents sera la clé de voûte de la réussite des objectifs du paquet Climat-Energie. Il est donc important d'y consacrer tous ses efforts.

Avec l'interconnexion des réseaux intelligents nationaux, nous irons à terme vers un vrai réseau européen géré de manière différente et donc capable d'économies substantielles : une étude Capgemini, réalisée sur 15 pays européens (à partir d'un scénario volontariste), avance une baisse de consommation de 200 TWh/an à l'horizon 2020.

**Alors que faut-il faire pour que cela marche ?**

Avec la dérégulation européenne, la chaîne de valeurs des *utilities* a été morcelée. Pour que tout le monde s'y retrouve au regard des investissements nécessaires, il faudra proposer des tarifs plus élevés – un signal de prix au consommateur qui l'incitera à mieux maîtriser sa consommation.

Il est également essentiel de continuer à encourager la recherche au niveau européen car les projets sont nombreux et gérés par des entités différentes (entre industriels, financeurs publics-privés, projets de la Commission européenne, projets entre laboratoires de recherche, etc.). Côté technique, on voit des innovations très intéressantes mais en



**COLETTE LEWINER**,  
Capgemini, vice-présidente

« La réussite du réseau intelligent est la clé de voûte de la réussite du paquet Climat-Energie. [...] Avec l'interconnexion des réseaux intelligents nationaux, nous irons à terme vers un vrai réseau européen. [...] »

moins grand nombre qu'aux Etats-Unis, et de manière très insuffisante dans certains domaines comme le stockage ou les automatismes. Côté réseaux, en transport comme en distribution, il est important de tester des visions concrètes à travers des projets de simulations et de modélisations plus nombreux et plus complets. Dernier point de vigilance, le besoin de propositions européennes en matière de standards et normes de communication : laisser ce choix aux seuls Américains aurait des conséquences sur le type de matériel que l'on va utiliser ensuite, il est donc important de ne pas se laisser distancer sur ce sujet. ■

## Solidarité pour Haïti : « agir dans la durée »

Le colloque s'est déroulé quelques jours après le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier dernier. Sensibilisés par cette situation, Philippe de Ladoucette et Jean-Marie Chevalier ont souhaité donner la parole à Bruno Léchevin, vice-président d'Electriciens Sans Frontières. Cette fédération, créée en 1986, regroupe quinze associations régionales qui « mettent leurs compétences au service des projets de solidarité internationale, en utilisant l'accès à l'énergie et à l'eau comme leviers de développement ». Au lendemain du séisme, Electriciens Sans Frontières a mobilisé ses équipes d'intervention et réquisitionné le matériel nécessaire pour rétablir l'électricité en Haïti : 50m<sup>3</sup> de matériel électrique et solaire, des groupes électrogènes, des batteries et moyens d'éclairage... Sur place, l'ONG a établi des diagnostics et mené des interventions de réalimentation électrique de nombreux sites (camps de réfugiés, hôpitaux, etc.). Comme Bruno Léchevin l'a rappelé, il s'agit d'inscrire l'action d'Electriciens Sans Frontières et des autres ONG dans la durée. Il faut « chercher à ce que les principaux acteurs des réseaux électriques du futur se donnent la main pour aider Electriciens Sans Frontières à apporter un peu de lumière et de réconfort en Haïti ».



### Vous souhaitez participer aux prochains événements de la CRE ?

Envoyez-nous un mail à [decryptages@cre.fr](mailto:decryptages@cre.fr) en nous indiquant votre NOM, PRENOM, FONCTION, SOCIETE, et ADRESSE POSTALE. Vous recevrez ainsi toutes les informations nécessaires pour participer à nos événements publics.

## POINT DE VUE DE L'EXPERT

### La CRE encourage la modernisation des réseaux électriques

**Cécile George**, Directeur de l'accès aux réseaux électriques à la CRE

Le premier colloque en France sur les réseaux intelligents, spécialement ouvert aux décideurs politiques, et qui a rassemblé les grandes figures du monde de l'énergie et des technologies de l'information, a marqué la volonté de la CRE d'encourager la modernisation des réseaux au bénéfice des consommateurs.

Moderniser les réseaux, notamment mettre de nouvelles technologies au service des réseaux électriques, est porteur de possibilités nouvelles pour relever le défi climatique et faciliter le développement de nouveaux usages de l'énergie électrique.

Par exemple, pour les compteurs évolués, dont les fonctionnalités ont été définies dans sa communication du 6 juin 2007, la CRE anime la nécessaire concertation entre l'ensemble des acteurs et sera amenée à se prononcer préalablement à leur généralisation.

La CRE accompagne, par les tarifs d'utilisation des réseaux qu'elle élabore, les défis majeurs que doivent relever les gestionnaires de réseaux en leur en donnant les moyens nécessaires. Ces tarifs les inciteront à innover, tout en maîtrisant leurs coûts.

En outre, les évolutions à venir devront s'effectuer

à un rythme qui soit non seulement industriellement soutenable, mais aussi financièrement acceptable par tous les acteurs.

Enfin, le consommateur, au cœur des préoccupations de la CRE, devra tirer les pleins bénéfices des réseaux intelligents. Il devra disposer d'outils l'aidant à mieux contrôler sa consommation. De nouveaux services devront lui être proposés, comme la relève du compteur à distance. Il devra aussi constater une amélioration de la qualité de l'alimentation électrique, comme la diminution du temps de coupure.

**DOMINIQUE MAILLARD**, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE RTE. LE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ A ÉTÉ CONFRONTÉ, DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE, À DE FORTES CONTRAINTES, NOTAMMENT EN BRETAGNE ET DANS LA RÉGION PACA. SON PRÉSIDENT EN TIRE LES ENSEIGNEMENTS ET DÉVOILE LE PLAN D'ACTION DANS LES ANNÉES À VENIR POUR DÉVELOPPER LES INTERCONNEXIONS ET INTÉGRER DANS LE RÉSEAU LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

# « La planification à long terme n'interdit pas d'être réactif ! »

**Décryptages :** Ces dernières semaines, RTE a connu des tensions sur le réseau lors des pics de consommation d'électricité. Cela peut-il se reproduire tant que la période de froid n'est pas achevée ?

**Dominique Maillard :** Les périodes de froid lors de la mi-décembre 2009 et de la première semaine de 2010 ont été caractérisées par des températures inférieures de 7°C à 8°C aux moyennes saisonnières. La consommation de pointe a été très élevée sans toutefois dépasser celle, exceptionnelle, du 7 janvier 2009 avec 92 400 MW. Tous les moyens de production et les capacités d'importation ont été sollicités. L'équilibre entre l'offre et la demande sur le réseau a été assuré. Nos principaux soucis ont été liés à l'alimentation en Bretagne et dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Non seulement cela peut se reproduire cet hiver, mais je dirais que chaque année qui passe aggrave la situation.

**Que pouvez-vous faire pour désenclaver ces « péninsules électriques » ?**

**D. M. :** Dans ces deux régions, il y a peu de moyens de production et le réseau n'a pas pu être maillé comme dans le reste du territoire, faute d'accord avec les populations concernées et d'obtention des autorisations administratives voulues. La philosophie du réseau repose, partout ailleurs, sur la redondance, mais pas dans ces deux régions. Il y a donc nécessité d'investir. Nous nous heurtons à des délais incompressibles pour réaliser les travaux. Ainsi, il y a un an, en PACA, faute de pouvoir construire des lignes à 400 000 volts, nous avons préconisé de renforcer le réseau à

225 000 volts. Cette solution a été approuvée par le ministre chargé de l'énergie et les autorités locales. A défaut de construire une autoroute de l'électricité, nous renforçons le réseau secondaire ! Mais cela prendra quatre ou cinq ans. Aussi, nous insistons sur la maîtrise de la demande aux heures de pointe avec, notamment, l'opération « EcoWatt » dans la région Bretagne : RTE envoie des e-mails et des SMS aux internautes abonnés afin de les inciter à maîtriser ou reporter une partie de leur consommation. Cette opération a commencé lors de l'hiver 2008-2009 et nous avons aujourd'hui environ 16 000 internautes inscrits. Ils économisent chacun entre 0,5 et 1 kW. En région PACA, nous diffusons le même genre d'incitation citoyenne par SMS et e-mails et nous comptons aussi sur le relais des médias (TV, radio, presse écrite).

**Quel enjeu représente pour RTE le développement des interconnexions ? Quels sont les projets à venir et sont-ils difficiles à mettre en œuvre ?**

**D. M. :** Les interconnexions électriques sont essentielles pour la sécurité d'alimentation. Elles permettent d'optimiser les moyens de production sur la plaque continentale. Pendant les périodes de pointe, elles sont fortement sollicitées. Parallèlement, le couplage des marchés nous aide également dans notre mission. Il permet d'utiliser au mieux les capacités physiques limitées des interconnexions, tout en répondant aux besoins des échanges commerciaux aux frontières. Aujourd'hui, nous n'avons pas la même capacité dans le sens des importations et dans le sens des



Médiathèque RTE Michel Monteaux

## BIOGRAPHIE EXPRESS

**1974-78 :** Chef de la division énergie à la Direction régionale de l'industrie et de la recherche en Ile de France

**1978-82 :** Chef du service économique puis du service des économies de matières premières à l'Agence pour les économies d'énergie

**1991-95 :** Directeur du gaz, de l'électricité et du charbon au ministère de l'Industrie

**1996-98 :** Directeur de l'économie, de la stratégie et des investissements à la SNCF

**1998-2007 :** Directeur général de l'énergie et des matières premières au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

**2002-2003 :** Président du conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)

**Depuis 2007 :** Président du directoire de RTE

exportations. La capacité maximum d'importation est de 9 000 MW alors qu'en exportation, elle s'élève à 12 000 MW. Notre ambition est d'accroître les capacités d'échange dans les deux sens de 50% entre 2010 et 2020, ce qui représente 5 000 MW supplémentaires. Le niveau des investissements sera fonction du coût des travaux et de la part

## « Tous les kWh en pointe sont les bienvenus ! »

réalisée en technologie souterraine. Ainsi la liaison entre la France et l'Espagne, qui sera souterraine, aura une capacité de 1 500 MW pour un coût de 700 M€. Le projet entre la Savoie et le Piémont, lui aussi en souterrain, devrait coûter environ 500 M€. Au-delà de ces deux projets emblématiques, nous réfléchissons aux interconnexions avec la Belgique et avec l'Allemagne. Sans oublier nos voisins « grands-bretons ».

**Le parc de production français va subir une mutation dans la décennie à venir, notamment avec le développement des énergies renouvelables. Quels impacts cela a-t-il pour le réseau ?**

**D. M. :** L'essor des énergies renouvelables (EnR), notamment de l'éolien (d'environ 1 000 MW par an) a un impact sur le développement du réseau. RTE est tenu de raccorder les installations quelles qu'elles soient. Cela nous amène à renforcer le réseau afin de nous assurer que nous pouvons transporter toute cette énergie, ce qui représente un effort d'investissement de 100 M€ par an (environ 10% de nos investissements annuels). Les énergies renouvelables apportent

une contribution positive à l'équilibre entre l'offre et la demande du pays. Il reste qu'elles sont intermittentes. Cette évolution nous a conduits à créer un outil spécifique car nous devons avoir la certitude de trouver des moyens de production qui peuvent prendre le relais des EnR. C'est ce que permet IPES<sup>(1)</sup>.

**Selon vous, il est difficile de construire des centrales électriques et de renforcer le réseau dans les « péninsules électriques ». Le développement des EnR dans ces régions peut-il constituer une solution à leur problème d'alimentation électrique ?**

**D. M. :** Nos amis bretons doivent nous aider à trouver des solutions pour renforcer le réseau ou développer des moyens de production. Nous avons un projet de centrale à gaz vers Saint-Brieuc qui permettrait de soutenir la tension sur le réseau. GDF-Suez a remporté l'appel d'offres. Mais, ils n'ont pas à ce jour les autorisations voulues pour construire et exploiter. En Bretagne, les capacités en éolien sont de 400 MW, mais nous ne savons jamais de combien d'énergie nous disposerons quand nous en aurons le plus besoin. La contribution des EnR est statistiquement intéressante, sans pour autant assurer la sécurité d'alimentation à elle seule. En résumé, je dirais que tous les kWh

en pointe sont les bienvenus, même si cela ne nous dispense pas de prendre des mesures de maîtrise de la demande et si, à terme, le renforcement des infrastructures est inéluctable.

**Puisque RTE devra faire face à court terme à de nouvelles capacités de production, comment allez-vous concilier ces évolutions avec la planification de vos investissements à long terme ?**

**D. M. :** La planification à long terme n'interdit pas d'être réactif ! Nous avons des échanges constants avec les producteurs et les organisations professionnelles des EnR. Nous leur donnons toutes les informations sur l'état du réseau et sur les capacités de raccordement. Pour RTE, le plan décennal de développement du réseau imposé par la Commission européenne ne sera pas une révolution culturelle : nous planifions depuis plus de 60 ans ! ■

<sup>(1)</sup> RTE a mis en service « IPES » (Insertion de la production éolienne et photovoltaïque sur le système), un nouvel outil qui permet à chaque instant de faire le point sur la production éolienne et de prévoir son comportement afin de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité et gérer les flux d'énergie sur le réseau. Cet outil est déjà opérationnel pour la surveillance de la production photovoltaïque.

## COMMISSION EUROPÉENNE

### Günther Oettinger : le nouveau « Monsieur Energie »

Le Parlement européen a confirmé l'Allemand Günther Oettinger comme successeur d'Andris Piebalgs au poste de Commissaire européen en charge de l'énergie. Décarbonisation et sécurisation des approvisionnements figurent en tête de ses priorités pour les cinq ans à venir.

Ancien ministre-président du Baden-Württemberg, cet avocat et expert-comptable de 56 ans a été auditionné en tant que Commissaire désigné le 14 janvier dernier par les députés européens de la commission parlementaire ITRE<sup>(1)</sup>. M. Oettinger a présenté comme prioritaires les objectifs de durabilité, de compétitivité et de sécurité des approvisionnements, dans une perspective de décarbonisation du modèle européen à l'horizon 2050.

Sa première priorité est d'apporter une contribution décisive en faveur d'une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>. Cet effort passe par

la promotion de nouvelles technologies et de l'efficacité énergétique, pour laquelle M. Oettinger a promis de présenter rapidement un plan d'action. Il s'avère également indispensable d'imaginer d'ores et déjà la politique énergétique européenne au-delà de 2020, dont l'objectif est d'atteindre 20% de production d'électricité d'origine renouvelable. Interrogé sur le rôle de l'énergie nucléaire dans le bouquet énergétique, le nouveau Commissaire a rappelé qu'il s'agissait d'une décision souveraine des Etats membres, mais que l'Union avait son rôle à jouer en matière de sûreté des installations.

Tout aussi décisive, la sécurisation des approvisionnements implique un dévelop-

pement important des infrastructures, afin de favoriser les échanges transfrontaliers, ainsi que la réalisation de véritables réseaux transeuropéens. Sur ce point, M. Oettinger a estimé important de tirer les leçons du projet *Nord Stream*, afin de trouver à l'avenir des solutions globales et non bilatérales, qui prennent en compte les intérêts de l'ensemble des Etats membres. Le renforcement de la dimension extérieure de la politique énergétique de l'Union passe par une plus grande solidarité entre les 27 et une plus grande cohésion sur la scène internationale.

Enfin, le nouveau Commissaire estime indispensable pour l'achèvement du marché intérieur de l'énergie au bénéfice des consommateurs d'obtenir une transposition complète et dans les délais du 3<sup>e</sup> paquet législatif, qui entrera pleinement en vigueur en mars 2011. ■

<sup>(1)</sup> Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie



#### IL A DIT...

#### Günther Oettinger, Commissaire en charge de l'énergie

« Il faut changer complètement notre conception de la politique énergétique. »

## EUROPE DES 27

### Le traité de Lisbonne est entré en vigueur

Le Traité de Lisbonne ou Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Il apporte des innovations qui ont des conséquences dans le domaine de l'énergie.

Pour la première fois depuis 1958, le Traité comporte un titre spécialement consacré à l'énergie. Il définit principalement les objectifs de la politique énergétique de l'Union, qui vise à assurer le fonctionnement des marchés, à garantir la sécurité de l'approvisionnement, à promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement des interconnexions.

La mise en œuvre de ces principes sera, en outre, facilitée par de nouvelles dispositions. Le TFUE introduit en effet un renforcement des contraintes appliquées aux Etats membres en matière de transposition des textes communautaires, qui concerne le 3<sup>e</sup> paquet législatif réformant le marché intérieur de l'énergie. L'Union se dote ainsi de moyens supplémentaires pour sanctionner les retards des Etats membres. On notera que la phase d'exécution des arrêts en manquement est raccourcie et, par suite, que le risque de condamnation à une amende est accru. La phase de « l'avis motivé » est supprimée : après

avoir mis en demeure l'Etat défaillant, la Commission pourra immédiatement saisir la Cour de Justice. Enfin, la possibilité pour celle-ci de condamner un Etat membre à des amendes et à des astreintes est élargie aux cas de retard de transposition de directive. ■

#### Décryptages

La lettre de la Commission de régulation de l'énergie



CRE, 15 rue Pasquier, 75379 Paris, Cedex 08, 01.44.50.41.00

Directeur de la publication : Philippe de Ladoucette • Comité de rédaction : Christine Le Bihan-Graf, Bruno Lécheyvin, Maurice Méda, Anne Monteil, Valérie Stevance, Cécile Casadei • Ont participé à ce numéro : Emmanuel Bouquillon, Benoît Esnault, François-Annet de Fernières, Anne Frametzelle, Benjamin Gallépe, Didier Lafaille, Jonathan Losser, Renaud Moisan, Nicolas Parée, Nicole Suon • Réalisation : Nuages Blancs • Impression : IME • Tirage : 3000 exemplaires • Abonnement : decryptages@cre.fr • ISSN : 1955-5377

